

**A L'ATTENTION DES ETUDIANT-E-S DE LICENCE**
**COMPRENDRE SON RELEVÉ DE NOTES**

Voici un tableau avec quelques repères pour vous aider à comprendre votre relevé de notes. Il existe 3 possibilités de résultats pour l'EC, l'UE et le semestre :

	RESULTATS		
	ACQUIS	NON ACQUIS	DEFAILLANT
<b>EC</b>  <b>(Élément Constitutif)</b>	Calcul : moyenne des épreuves, après application des coefficients.  <i>Si la note de l'EC est = ou &gt; à 10/20, alors l'ensemble de l'EC est <u>définitivement</u> acquis. Aucune épreuve de cette EC ne sera à repasser.</i>  <u>Exemple :</u> <b>EC n°1 : 10,625 / 20 Acquis</b> Epreuve n°1 : 9 / 20 Epreuve n°2 : 12.25 / 20	Calcul : moyenne des épreuves, après application des coefficients.  <i>Si la note de l'EC est &lt; à 10/20, alors vous pouvez repasser celui-ci en session 2. <u>Attention</u> : pour rattraper un EC, il faut repasser toutes les épreuves qui y sont attachées. (référez-vous aux modalités de contrôle d'examens)</i>  <u>Exemple 1 :</u> <b>EC n°1 : 9,75 / 20 Non acquis</b> Epreuve n°1 : 7 / 20 Epreuve n°2 : 9 / 20 Epreuve n°3 : 10,5 / 20  <u>Exemple 2 :</u> <b>EC n°2 : DEF Non acquis</b> Epreuve n°1 : 12 / 20 Epreuve n°2 : ABI ou ABJ / 20 Epreuve n°3 : 10,5 / 20 (dans cet exemple, aucune note n'est conservée en session 2 puisque l'EC est DEF, sans moyenne).	La mention « Défaillant » signifie que vous avez été absent(e) à au moins une épreuve lors de la session d'examen. Votre moyenne n'a pas été calculée. <b>Elle sera calculée lors de la session 2 au niveau du semestre (ABI ou ABJ en session 2 = 0 sans conservation des notes des épreuves).</b>
<b>UE</b>  <b>(Unité d'Enseignement)</b>	Calcul : moyenne des EC, après application des coefficients.  <i>Si la note de l'UE est = ou &gt; à 10/20, alors l'ensemble de l'UE est <u>définitivement</u> acquis. Aucun EC de cette UE ne sera à repasser.</i>  <u>Exemple :</u> <b>UE n°3 : 11.5 / 20 Acquis</b> EC n°1 : 9 / 20 EC n°2 : 14 / 20	Calcul : moyenne des EC, après application des coefficients.  <i>Si la note de l'UE est &lt; à 10/20, alors l'UE est non acquise. Possibilité de repasser en session 2 l'EC ou les EC non acquis.</i>  <u>Exemple :</u> <b>UE n°3 : 9.375 / 20 Non acquis</b> EC n°1 : 8,25 / 20 EC n°2 : 10,50 / 20 Seul l'EC n°1 peut être repassé en session 2. Si vous ne vous présentez pas au rattrapage, la note de 8,25/20 sera reportée.	

<b>SEMESTRE</b>	<p>Calcul : moyenne des UE, après application des coefficients.</p> <p><b><i>Si la note du semestre est = ou &gt; à 10/20, alors le semestre est <u>définitivement</u> acquis.</i></b></p>	<p>Calcul : moyenne des UE, après application des coefficients.</p> <p><b><i>Si la note du semestre est &lt; à 10/20, alors le semestre est non acquis. Possibilité de repasser des épreuves en session 2. Les épreuves rattrapées doivent être incluses dans des UE non acquises et des EC non acquis.</i></b></p>	
<b>ANNEE</b>	<p>L'année est validée à l'issue du jury de session 1 des semestres pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par validation des 2 semestres (moyenne de chaque semestre = ou &gt; à 10 / 20)</li> <li>- soit par compensation entre semestres (pour L1 et L2)</li> </ul> <p><u>Exemple :</u>          Semestre 1 ou 3 : moyenne de 11/20          Semestre 2 ou 4 : moyenne de 9/20          L'année (L1 ou L2) est validée.</p>	<p>L'année n'est pas validée à l'issue du jury de session 1 des semestres pairs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit la moyenne de chaque semestre est &lt; à 10 / 20</li> <li>- soit la moyenne d'un semestre est &lt; à 10 / 20 et n'est pas compensée par la moyenne de l'autre semestre (pour L1 et L2)</li> <li>- soit vous avez un résultat NPCL avec une moyenne &gt; à 10 / 20 (pour les L3) : vous ne vous êtes pas encore présenté à l'épreuve du CLES</li> </ul> <p>Vous pouvez valider votre année en session 2 en passant les épreuves des UE-EC non acquises des 2 semestres dans le 1<sup>er</sup> cas, en passant les épreuves des UE-EC non acquises du semestre non validé dans le 2<sup>nd</sup> cas.</p>	

✓ **L'arrêté licence du 30 juillet 2018 prévoit la compensation des deux semestres consécutifs en L1, L2, L3 sauf cas particuliers (S5 et S6 LEA).**

**Si la moyenne des semestres est égale ou supérieure à 10, l'année est acquise par compensation :**

- **S1+S2 pour la L1, S3+S4 pour la L2, S5+S6 pour la L3.**